ID: 074-200075372-20181122-CS2018\_35-DE

Recu en préfecture le 06/12/2018

## REPUBLIQUE FR Affiché le S E

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

**ARRONDISSEMENT** DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS** 

188 鰯

瀏 飅

19 顲

ෂ 133

8

ੂ M

腳

2 捌

80 44

123

镧 188

[2] 醤

83 i 圝 123

日

腦

圝 

鵩 183

6 

181 123

Ø

H

揺

(3) 鼷

儲 18

臘 [2]

123

圝 13

訓

100

鵩 醤 閯 [3]

鬸 園

圆 13

鯯

Ø4

100

183 13 腳 133

183 13

1372 18

腦

199 鵩 13 184

123 淵

180

133

ᢔ 

# SIEGE: Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès 74100 AMBILLY

Pôle métropolitain du Genevois français

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Séance du 22 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux novembre à vingt

heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué,

s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes

**ADOPTION DU** PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 **ET 2018 DE** L'OBSERVATOIRE **STATISTIQUE** TRANSFRONTALIER

**OBJET:** 

Convocation du : 15 novembre 2018

du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

N° CS2018-35

Nombre de délégués titulaires

en Exercice: 43 Nombre de délégués

Présents: 22 Pouvoirs: 2

#### <u>Délégués titulaires</u>:

Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL -M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY -Denis MAIRE - M. Christophe BOUVIER -Mme Judith HEBERT - M. Dominique BONAZZI -M. Jean DENAIS - M. Pierre FILLON - M. Claude MANILLIER - M. Jean NEURY - M. Claude BARBIER -M. Pierre-Jean CRASTES - M. Antoine VIELLIARD -M. Marc MENEGHETTI - M. Stéphane VALLI - M. Marin GAILLARD - M. Jean-François CICLET - M. Louis **FAVRE** 

#### Délégués suppléants :

M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN - M. François DEVILLE, suppléant de Mme Astrid BAUD-ROCHE

#### Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER - M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

#### Délégués excusés :

M. Antoine BLOUIN - M. Guillaume MATHELIER -M. Jean-Luc SOULAT - Mme Muriel BENIER - M. Hubert BERTRAND - M. Etienne BLANC - Mme Aurélie DUNAND CHARILLON Μ. **Patrice** 

Envoyé en préfecture le 06/12/2018

Reçu en préfecture le 06/12/2018

Affiché le

ID: 074-200075372-20181122-CS2018\_35-DE

M. Daniel RAPHOZ - M.

Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Régis PETIT

# ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT 2017 ET 2018 DE L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). Sa mission d'observation couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud. L'Observatoire est mis en œuvre par les offices statistiques français et suisse territorialement concernés, à savoir l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et l'Office Cantonal de Statistique du Canton de Genève (OCSTAT).

Il répond aux besoins d'information nécessaires à la description, à la compréhension et à la définition de politiques publiques nécessaires au développement et l'aménagement de la région frontalière. Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier et particulièrement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Des conventions financières ont été conclues chaque année depuis 2008. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, s'inscrit en application de la convention cadre du 28 décembre 2007 définissant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire statistique transfrontalier, conclue entre la République et le canton de Genève, l'État français, la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, le Département de la Haute-Savoie, et le Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH). Le projet de convention définit les principes et les modalités de participation de l'Insee à ce programme de travail et fixe la participation financière de chacune des parties françaises au budget de fonctionnement pour les années 2017 et 2018.

Le coût total des opérations définies dans la présente convention s'élève à 239 300,80 € pour 2017-2018, hors apport de l'OCSTAT. L'État, les Départements de l'Ain, de la Haute-Savoie prendront chacun en charge un cinquième du montant du flux de financier entre l'Insee et les signataires, soit 207 522,30 €. Le Pôle métropolitain prendra en charge les cotisations pour le compte de la Région, conformément aux dispositions prévues par la Convention métropolitaine du CPER liant le Pôle métropolitain et la Région. Il s'acquittera en conséquence d'un montant correspondant aux deux cinquièmes du montant dû à l'Insee, soit 83 010 €. Chaque partie, hormis l'Insee s'acquittera de sa participation sur présentation d'un état récapitulatif des travaux et dépenses effectivement réalisées en 2017 et 2018, produit par l'Insee en 2019.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat N°2018M0064 relative aux travaux 2017-2018 de l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois;
- AUTORISE Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant;
- AUTORISE le versement à l'INSEE de la participation financière d'un montant maximum de 83 010 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 0-3 n=0 2018

Publié ou notifié le

0-3 DEC. 2018

